



FICHE D'INSCRIPTION « Exploration Kayak »

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____ SEXE : F M

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

 Fixe : _____  Mobile : _____

E-mail : _____ Numéro de licence : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Lien de parenté : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

 Fixe : _____  Mobile : _____

Je m'inscris pour : Afin de préciser la sortie et le tarif, cochez votre choix dans l'un des tableaux

- Une excursion vers l'ancien Port aux Huitres / Marais du Conseiller :**
25 € / personne – 2 heures d'activité.

Juillet 2010	<input type="checkbox"/> Le samedi 3, départ à 10h00	Août 2010	<input type="checkbox"/> Le samedi 7, départ à 13h30
	<input type="checkbox"/> Le samedi 10, départ à 14h30		<input type="checkbox"/> Le samedi 14, départ à 9h00
	<input type="checkbox"/> Le samedi 17, départ à 10h00		<input type="checkbox"/> Le samedi 21, départ à 14h00
	<input type="checkbox"/> Le samedi 24, départ à 16h00		<input type="checkbox"/> Le samedi 28, départ à 17h00
	<input type="checkbox"/> Le samedi 31, départ à 9h00		

- Une excursion port de Goulée - phare de Richard :** 35 € / personne – 3 heures, transport possible en minibus.

Juillet 2010	<input type="checkbox"/> Le mercredi 7, départ à 13h30	Août 2010	<input type="checkbox"/> Le mercredi 4, départ à 9h00
	<input type="checkbox"/> Le mercredi 14, départ à 16h00		<input type="checkbox"/> Le mercredi 11, départ à 15h00
	<input type="checkbox"/> Le mercredi 21, départ à 14h00		<input type="checkbox"/> Le mercredi 18, départ à 9h30
	<input type="checkbox"/> Le mercredi 28, départ à 16h00		<input type="checkbox"/> Le mercredi 25, départ à 15h30

- Un baptême :** 5 € / personne – ½ heure d'activité.

Date et heure	

NB : Réduction « famille » (3 pers. mini.) : -10%

Cas n°1 : Personne majeure

J'atteste être capable de plonger puis de nager 50 mètres

J'atteste ne pas posséder de contre indication médicale pour la pratique des sports nautiques.

Cas n°2 : Pour les mineurs :

Je soussigné (e) (Nom) _____ (Prénom) _____,

Représentant légal de : _____ âgé(e) de ___ ans :

- autorise le mineur ci-dessus désigné à pratiquer les activités nautiques au sein du Cercle Nautique du Verdon,
- autorise les médecins à pratiquer ou faire pratiquer sur lui toute intervention et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaire en cas d'urgence,
- atteste que :
 - pour les enfants de 16 ans et plus, l'enfant est apte à plonger, puis à nager 50 mètres.
 - pour les enfants de moins de 16 ans, l'enfant est apte à s'immerger, puis à nager 25 mètres sans reprendre pied.
 - l'enfant précité ne possède pas de contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques.

- Le cas échéant, je m'engage à restituer la combinaison dans l'état dans lequel elle m'a été confiée. Dans le cas contraire, je m'expose au non remboursement total ou partiel de la caution.
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la réglementation en vigueur (consultable au CNV ou sur demande).
- J'atteste avoir été renseigné sur les risques inhérents à la pratique des sports nautiques.
- J'atteste avoir reçu les renseignements concernant les assurances complémentaires.

Je refuse que mon image ou celle de mon enfant soit utilisée dans les documents d'information et de promotion du Cercle Nautique du Verdon (cochez si nécessaire).

Je joins à cette inscription un règlement de : _____ €, par chèque n° _____

Date et signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Le :

Conditions générales de vente :

L'inscription sera ferme lorsque le règlement de l'acompte (non remboursable), correspondant à 30% des frais de l'inscription sera perçu, et que la présente fiche dûment renseignée sera acceptée par le CNV.

La sortie est maintenue sous réserve d'un nombre

minimum de 4 stagiaires inscrits. Dans le cas contraire, le CNV s'engage à proposer en remplacement, l'inscription sur une autre sortie similaire ou supérieure sans participation supplémentaire de votre part ou de rembourser la totalité des frais engagés.

En cas d'annulation pour raisons médicales et sur présentation d'un justificatif, il sera proposé un remboursement. La somme correspondant à l'acompte sera conservée par le CNV.